

Ville de
Pont-Rouge



AVIS PUBLIC

Conformément à l'article 320 de la Loi sur les cités et villes

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Nicole Richard, greffière adjointe de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance tenue le 1er décembre 2025, a adopté par sa résolution numéro 295-12-2025 son calendrier des séances du conseil pour l'année 2026, fixant les jours de chacune d'elles comme suit :

JOUR	DATE
Lundi	19 janvier
Lundi	2 février
Lundi	2 mars
Mardi	7 avril
Lundi	4 mai
Lundi	1er juin
Lundi	6 juillet
Lundi	3 août
Mardi	8 septembre
Mardi	6 octobre
Lundi	2 novembre
Lundi	7 décembre

Les séances ordinaires du conseil municipal débuteront à 19 h 00, à Place Saint-Louis, à la salle Marcel-Bédard, au 189, rue Dupont, à Pont-Rouge (accès par la porte 14, à l'arrière de l'édifice). La séance ordinaire du conseil municipal du lundi 7 décembre 2026 débutera exceptionnellement à 19 h 30.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 3^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DE L'AN 2025.

La greffière adjointe,

Nicole Richard